

# Eau Seine & Bièvre

9 villes ont saisi l'opportunité permettant de sortir du SEDIF et, à terme, de sa délégation de service public.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a été retiré de plein droit du SEDIF qui exerçait la compétence eau pour le compte des villes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine. Une convention de coopération puis une convention de gestion provisoire ont été conclues avec le SEDIF pour qu'il continue à gérer l'exercice effectif de la compétence eau potable jusqu'au 30 septembre 2021.

Dans le cadre de la réflexion sur une non adhésion au SEDIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au SEDIF pour les 9 communes, le territoire s'est engagé dans des travaux préparatoires en créant lors du conseil territorial du 31 mai 2021 une structure spécifique pour la reprise en pleine compétence du service public de l'eau potable pour les 9 communes. Cette structure a été nommée « Structure de préfiguration de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre » ([informations détaillées dans la note explicative au format PDF](#)).

Cette structure a évolué fin 2022 pour se transformer en **Régie des eaux de la Seine et de la Bièvre** lors du conseil territorial du 19 novembre 2022. Elle devient progressivement autonome à partir de fin 2022 et début 2023 pour être en capacité de reprendre le service de distribution d'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, date de fin de la délégation de service public actuelle dont elle suit également le contrat jusque fin 2023. Étant responsable depuis octobre 2021 de la gestion patrimoniale des réseaux, elle lance en particulier au printemps 2023 un programme de travaux ambitieux pour renouveler les réseaux le nécessitant, souvent en accompagnement des projets de réaménagement sur les communes du territoire.

Enfin, après une [votation publique](#) organisée en avril 2023, la régie prend son nom définitif : **Eau Seine & Bièvre**

Depuis la création lors du conseil territorial du 13 décembre 2021 de la [Régie des eaux de la Seine et de l'Orge](#), **Eau Seine & Bièvre** œuvre également à mutualiser les moyens matériels et humains entre les 2 structures, qui conservent chacune leur gouvernance et leur projet, tout en bénéficiant par cette mutualisation d'économies d'échelles et de retours d'expériences dans un intérêt partagé.

[Retrouvez les actes administratifs en ligne](#) [↗](#)



**Bâtiment Askia**

11 avenue Henri Farman  
BP748  
94 398 Orly aérogare  
Cedex

☎ 01 78 18 22 22